



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL À PROJETS SOCIAUX OU MÉDICO-SOCIAUX POUR LA CRÉATION DE 100 PLACES DE PLACEMENT A DOMICILE (PAD)

Conformément aux articles L 312-1, L 313-1-1 et R 313-4 à R 313-4-3 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux ou médico-sociaux, le Département des Alpes-Maritimes a publié, le 11 août 2023, un appel à projet pour la création de 100 places de placement à domicile (PAD) alloti en trois lots.

Quatre candidats ont présenté un projet :

LOT 1	L'association AGIR POUR LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE (ALC)
	L'association LE RAYON DE SOLEIL DE CANNES (RDS)
LOT 2	L'association AGIR POUR LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE (ALC)
	L'association MONTJOYE
LOT 3	L'association AGIR POUR LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE (ALC)
	La FONDATION DE NICE – Patronage Saint-Pierre ACTES

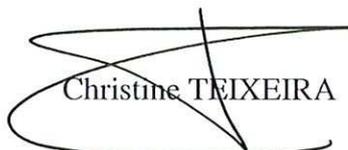
La commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux ou médico-sociaux qui s'est réunie le jeudi 7 décembre 2023 a arrêté le classement suivant :

LOT 1	Premier	ALC
	Second	RAYON DE SOLEIL DE CANNES
LOT 2	Premier	ALC
	Second	MONTJOYE
LOT 3	Premier	ALC
	Second	FONDATION DE NICE

Le présent avis fera l'objet de la publication réglementaire sur le site du Département <https://www.departement06.fr>

Nice, le 15 déc. 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice générale adjointe pour le
développement des solidarités humaines


Christine TEIXEIRA